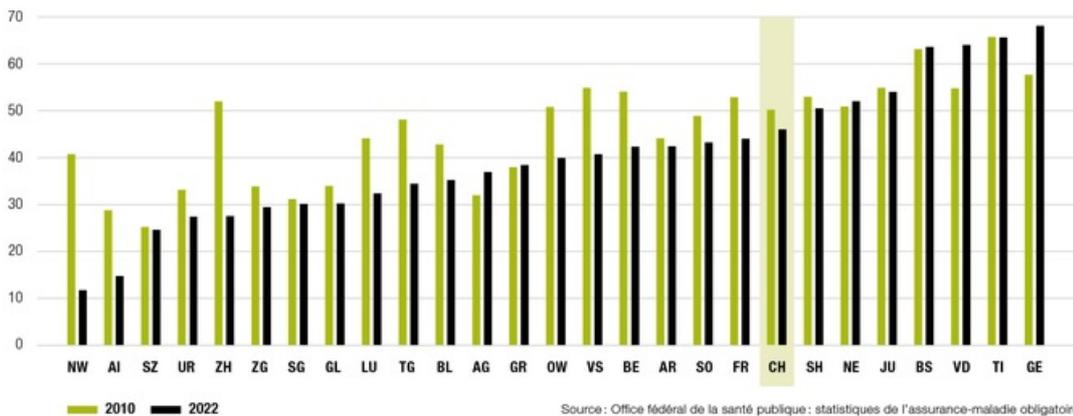


26.09.2023 - 14:10 Uhr

La hausse des primes d'assurance-maladie inquiète Caritas / Le poids des primes d'assurance-maladie écrase les ménages à bas revenus

Part cantonale du financement de la réduction des primes



Lucerne (ots) -

Les primes d'assurance-maladie continuent d'augmenter sans relâche, comme l'a annoncé aujourd'hui le conseiller fédéral Alain Berset. De nombreuses personnes aux revenus modestes ont déjà de grandes difficultés à les payer. Le problème des coûts de la santé est de plus en plus central pour Caritas.

Les ménages à bas et moyens revenus comptent déjà chaque centime. Pour ces ménages, les coûts des caisses d'assurance-maladie représentent une charge particulièrement importante. Les personnes à faible revenu doivent consacrer 10 à 15 % de leur revenu brut à la facture mensuelle des primes. C'est nettement plus que pour le ménage moyen.

La nouvelle hausse des primes qui entrera en vigueur en 2024 va encore péjorer la situation de ces ménages. " Cette nouvelle hausse de primes, qui est massive, rendra la charge écrasante pour de très nombreux ménages l'an prochain ", explique Peter Lack, directeur de Caritas Suisse.

Renoncer à consulter un médecin à cause des coûts élevés

Outre le renchérissement des prix, les coûts de la santé sont depuis des mois un thème récurrent dans les consultations sociales des organisations régionales de Caritas. Les retards de paiement des factures de primes d'assurance-maladie augmentent. L'aménagement actuel de la réduction des primes n'empêche rien puisqu'il ne suit pas du tout le rythme de l'augmentation des coûts de l'assurance-maladie. Pour des raisons de coûts, les ménages au budget serré optent pour des modèles avec des franchises élevées ; en cas de maladie, ils doivent faire face à des factures inabordables. Certains renoncent donc à aller chez le médecin par peur du poids de la quote-part et des franchises.

La situation est encore aggravée par le fait que les personnes à bas revenus souffrent également plus que la moyenne de l'augmentation des prix des loyers et du coût de la vie. Car depuis le début de l'année 2022, les prix des denrées alimentaires ont augmenté également plus fortement que le renchérissement général.

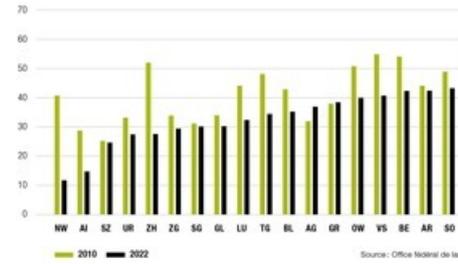
" La réduction individuelle des primes est l'un des instruments les plus efficaces de prévention de la pauvreté ", déclare Peter Lack, directeur de Caritas. " Et malgré cela, le Parlement fédéral n'a pas pu s'entendre ces derniers mois sur un allègement sensible des primes ; il laisse les gens sur le carreau ". La Confédération ne s'engage pas beaucoup, arguant que cette responsabilité incombe aux cantons. Mais là aussi, trop peu de choses se passent. Même si certains cantons ont augmenté les fonds destinés à la réduction des primes, cela ne s'est pas fait au même rythme que l'augmentation des primes. Bien au contraire : les cantons se sont plutôt déchargés sur la Confédération d'une partie du financement de la réduction de la prime d'assurance-maladie (voir le graphique). Peter Lack le souligne : " Les cantons ont maintenant l'obligation d'apporter des améliorations rapides et efficaces à la réduction individuelle des primes. "

Contact:

Questions des médias à Fabrice Boulé, responsable de la communication pour la Suisse romande, e-mail : medias@caritas.ch, tél. : 078 661 32 76

Medieninhalte

Part cantonale du financement de la réduction des primes



Tendance négative : la plupart des cantons participent aujourd'hui moins aux réductions de primes des caisses-maladie qu'il y a douze ans. / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100000088 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000088/100911714> abgerufen werden.